

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Sylvain

<https://www.cadre21.org/membres/0739d0cee903f2af6f62c965>

Date d'obtention : 2026-08-31 13:39:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de spécifier en premier que seuls les intervenants formés des écoles secondaires peuvent utiliser la trousse d'intervention sextos. Il est nécessaire aussi de vérifier si une entente existe entre le milieu scolaire et le service de police de notre région.

L'intervenant doit donc commencer par prendre la trousse d'intervention SEXTOS et suivre les étapes qui se résument comme suit:

1. Commencer par parler au jeune signalant l'événement et à la victime.
2. Évaluer l'incident avec la grille d'évaluation auprès des jeunes concernés par la situation (victime et signalant). Cela permet d'identifier l'amorce, la nature, l'intention et les étendues de la situation.
3. Vérifier les informations obtenues à l'étape 2 avec les autres jeunes impliqués dans la situation s'il y en a. Avec la grille d'évaluation de la trousse.
4. Estimer si les actes sont malveillants ou impulsifs. Dans le cas, où les actes sont malveillants, informer directement la police et ne pas remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur. Confisquez son cellulaire.
5. Si le geste est impulsif, parlez à l'instigateur pour obtenir sa version des faits.
6. Confisquez tous les cellulaires des gens pouvant être impliqués et communiquer avec le service de police.
7. Communiquer avec les parents de tous les jeunes impliqués et faire un signalement à la DPJ.
8. C'est le service de police qui poursuivra ses démarches par la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Je retiens que des zones grises peuvent facilement se glisser dans les situations réelles et qu'il est important de toujours s'en tenir aux étapes de la méthode SEXTOS.
2. Je retiens qu'il faut s'assurer de ne pas consulter les cellulaires des jeunes et voir les images partagées, et ce, même si c'est parfois les jeunes qui veulent que nous les voyons étant donné qu'il croit que cela peut être comme une preuve et que cela rendra leur dénonciation plus véridique. Nous devons leur faire comprendre que nous croyons ce qu'ils nous disent et que nous n'avons pas besoin de voir les images.
3. Je retiens que la démarche doit être bien suivie dans les situations où le geste est malveillant, étant donné que cela amène la situation dans une démarche de dossier criminelle. Il faut donc prendre le tout sérieusement et s'assurer d'arrimer le tout directement avec le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je trouve que ce qui est le plus délicat est toujours les contacts avec les parents lorsqu'il s'agit d'adolescents. Les adolescents créent des liens de confiance avec les intervenants scolaires et que ces liens peuvent rapidement se briser. Le fait de devoir téléphoner nous-mêmes aux parents pourrait devenir une raison où l'adolescent perdrait un peu confiance en nous. Nous comprenons toutefois l'importance d'interpeller les parents dans ces situations comme une supervision doit être faite à la maison. Croyons toutefois que nous devons être prudents dans notre façon de l'aborder avec les adolescents pour qu'ils comprennent bien la raison pour laquelle nous devons faire cette démarche.